

Formulaire de participation



Groupe Export agroalimentaire
Agri-Food Export Group
QUÉBEC-CANADA



**Toronto, Direct Energy Centre Conventions
Du 8 au 10 mars 2009**

Le **Canadian Food and Beverage Show** pour les services alimentaires et **HostEx** pour l'équipement s'unissent à nouveau pour créer une foire d'envergure, le **CRFA Show**. Le Groupe Export a réservé un espace de 16 kiosques.

D'année en année, la très grande majorité des exposants y retournent pour la qualité et la diversité des contacts, l'accueil réservé aux nouveaux produits et les résultats qu'ils y obtiennent. Plus de 11728 visiteurs ont été reçus à l'édition 2008.

Participez à cette foire en formule individuelle avec le Groupe Export agroalimentaire et bénéficiez des avantages suivants :

- remboursement d'un billet d'avion par entreprise ¹;
- remboursement de 50% des frais additionnels d'aménagement de votre kiosque, jusqu'à concurrence de 5 000\$ des dépenses admissibles;
- remboursement de 25% des frais d'envoi d'échantillons (consolidation avec le Groupe Export); et
- coordination de l'événement et une permanence assurée sur place par un représentant du Groupe Export.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 1^{er} novembre 2008

Pour informations supplémentaires, communiquez avec Karine Champagne
(450) 461-6266 poste 206 ou karinechampagne@groupeexport.ca.

¹. Selon le tarif en classe économie (excluant les taxes), obtenu d'une agence reconnue lors du premier envoi de cette invitation.

Sujet à l'approbation des fonds du Programme international du Canada pour l'agriculture et l'alimentation (PICAA) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada ainsi que du programme du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Tel qu'autorisé, pour le programme d'aide financière du MAPAQ, des frais de gestion de 7,5% seront chargés et calculés sur les dépenses admissibles réclamées par une entreprise.

Formulaire de participation



CRFA SHOW

Toronto, Direct Energy Centre
Du 8 au 10 mars 2009

Tarif membre, participation individuelle:

- Kiosque format 10 x10 en coin ____ (nb).....(2 600,00\$ + 130,00\$ TPS)*.....2 730,00\$CAD
 Kiosque format 10 x 10 standard ____ (nb).....(2 200,00\$ + 110,00\$ TPS)*..... 2 310,00\$ CAD

* Cette activité ayant lieu en Ontario, la TPS s'applique.

Tarif non membre:

Pour participer à cette activité, vous devez être membre du Groupe Export agroalimentaire. L'adhésion à l'association vous donne droit à tous les avantages des membres jusqu'au 31 décembre 2009.

- Veuillez ajouter la cotisation annuelle :649.03 \$ CAD (taxes incluses)

Personne contact :	
Badges :	
Entreprise :	
Produits :	
Adresse :	Code postal :
Téléphone :	Télécopieur :
Courriel :	Site Internet :
Signature (personne autorisée):	Date :

- Veuillez libeller votre chèque à l'ordre du **Groupe Export agroalimentaire**.
- Il est également possible de payer par carte de crédit en contactant notre service comptable au 450-461-6266 poste 207.

Date limite d'inscription : 1^{er} novembre 2008

**Veillez retourner ce formulaire par télécopieur au 450-461-6255
à l'attention de Karine Champagne**

Politique générale lors d'une participation à une foire



Le Groupe Export agroalimentaire est un organisme à but non lucratif (OBNL) qui gère les programmes d'aide à l'exportation du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

À titre de gestionnaire de programmes gouvernementaux, le Groupe Export a défini une politique générale à suivre dans le cadre d'une participation à une foire. Voici les détails :

La signature d'un représentant de l'entreprise apposée sur le formulaire de participation à une foire tient lieu de contrat entre le Groupe Export et l'entreprise.

1. Dans les cinq jours suivant son inscription, l'entreprise doit acquitter 50% des frais de participation. Ces frais peuvent être acquittés par chèque ou par carte de crédit en communiquant avec le service comptable du Groupe Export au 450-461-6266 poste 207.
2. L'autre 50% des frais de participation à une foire est exigible 60 jours avant la tenue de l'événement.
3. À défaut de se conformer à cette politique, le Groupe Export se réserve le droit d'annuler la participation de l'entreprise.
4. En cas d'annulation par l'entreprise :
 - Si l'entreprise ou le Groupe Export trouve un remplaçant, elle sera remboursée à 100% moins des frais d'administration de 200,00\$, dès que le remplaçant aura payé la somme due.
 - Si l'entreprise ou le Groupe Export ne trouve pas de remplaçant, elle devra assumer le total du montant auquel elle s'est engagée par contrat.
 - Toute demande d'annulation doit se faire par écrit et être adressée à la personne responsable de la foire et dont le nom apparaît sur le formulaire de participation.

Cette politique a été entérinée par le conseil d'administration du Groupe Export agroalimentaire, le 14 février 2008.